



SERVICE DE LA CERTIFICATION  
**DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS**  
**Courtier immobilier**

### IMPORTANT

Le présent formulaire doit être utilisé pour demander la délivrance de votre permis si l'un des énoncés suivants s'applique à votre situation :

- Vous avez passé l'examen de certification de l'OACIQ avec succès? Selon le *Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, vous devez avoir réussi l'examen de certification de l'OACIQ au plus 12 mois avant la demande de permis.
- Vous êtes un ancien titulaire de permis de l'OACIQ et votre permis a été révoqué suivant, par exemple, le non-paiement des droits exigibles annuels de maintien de permis? Vous disposez de 12 mois suivant la date de la révocation pour soumettre une demande de délivrance de permis sans avoir à suivre à nouveau un programme de formation de base reconnu ni réussir un examen de certification de l'OACIQ, et ce, pourvu que vous ayez terminé le cycle antérieur du Programme de formation continue obligatoire (PFCO) qui a pris fin depuis cette date.
- Vous avez choisi d'arrêter vos activités de courtage pendant un certain temps et vous avez maintenu vos droits acquis annuellement? Les droits acquis donnent la possibilité d'obtenir la délivrance d'un permis de même catégorie sans avoir à suivre à nouveau avec succès un programme de formation de base reconnu ni réussir un examen de certification de l'OACIQ. Si vous souhaitez retourner à la pratique du courtage immobilier, vous devez d'abord répondre aux exigences du Programme d'actualisation pour les cycles du PFCO qui étaient en vigueur pendant votre période de droits acquis. Consultez **cet article** pour plus de détails. Vous devez ensuite remplir ce formulaire, au plus tard 12 mois après la date de révocation de votre permis.

Le total des frais à payer varie en fonction du mois où vous souhaitez débiter ou reprendre votre pratique. Consultez **cet article** pour plus de détails.

Une demande de permis ne peut être considérée reçue qu'à compter du moment où tous les renseignements et documents exigés à la présente demande ont été fournis et qu'elle est accompagnée des droits exigibles.

### SECTION I – IDENTIFICATION

M.      Mme

Date de naissance :     
JOUR      MOIS      ANNÉE

Nom à la naissance :

NOM      PRÉNOM

**Autres noms** (Si vous voulez que votre permis comporte également un autre nom que celui à votre naissance)

Nom usuel :

NOM      PRÉNOM

*Note : Vous devez fournir une déclaration sous serment à l'effet que ce nom usuel est de notoriété constante dans votre vie professionnelle et sociale ou tout autre document qui en fait la preuve à la satisfaction de l'Organisme.*

**Nom de votre mari** (Si vous êtes une femme mariée avant le 2 avril 1981, vous pouvez utiliser le nom de votre mari ou continuer à le faire même si vous avez divorcé ou êtes devenue veuve après cette date.)

NOM      PRÉNOM

*Note : Vous devez fournir une copie d'un document établissant le nom de votre mari et la date de votre mariage, tel que votre acte de mariage, certificat de mariage ou contrat de mariage.*

RÉSERVÉ À L'OACIQ

TIMBRE DE RÉCEPTION

## SECTION I – IDENTIFICATION (suite)

### Adresse du domicile :

NUMÉRO	RUE	APPARTEMENT	
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL	
IND. RÉG.	N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)	IND. RÉG.	N° DE CELLULAIRE

### Adresses électroniques :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE

ADRESSE DE VOTRE SITE INTERNET (LE CAS ÉCHÉANT)

## SECTION II – NUMÉRO DE DOSSIER OU DE PERMIS

Si l vous a déjà été attribué, vous devez inscrire votre numéro de dossier ou votre numéro d'accès à synbad.com. Si vous êtes ou avez déjà été titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ ou d'un certificat délivré par l'ACAIQ, vous devez inscrire le numéro de ce permis ou de ce certificat :

## SECTION III – PRÉFÉRENCES DE CORRESPONDANCE

Langue de correspondance : Français Anglais

**Adresse de correspondance :** L'OACIQ privilégie les modes de communication électroniques pour transmettre certains renseignements aux candidats et aux titulaires de permis (notamment le courriel, synbad.com et le PRO@CTIF). Les communications devant être transmises par la poste vous seront acheminées par défaut à votre établissement. Si vous préférez une autre adresse, veuillez l'indiquer ci-dessous. À noter qu'en tout temps, votre préférence peut être changée en accédant à **Mon dossier** dans synbad.com ou en communiquant avec le Service de la certification, dont les coordonnées figurent au présent formulaire.

Domicile Autre

### Adresse :

NUMÉRO	RUE	APP. / BUREAU / LOCAL
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL

## SECTION IV – TYPE DE PERMIS

(Cocher la case correspondante.)

- Courtier immobilier restreint au courtage résidentiel
- Courtier immobilier restreint au courtage commercial
- Courtier immobilier de plein exercice (courtage résidentiel et commercial)

## SECTION V – MODE ET LIEU D'EXERCICE

J'entends exercer mes activités au sein d'une société par actions : Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir le formulaire **Demande d'autorisation d'exercice au sein d'une société par actions** disponible sur le site web de l'OACIQ.

J'entends exercer mes activités : À mon compte Au compte d'une agence

## SECTION V – MODE ET LIEU D'EXERCICE (suite)

Adresse de l'établissement où vous exercerez vos activités :

NUMÉRO	RUE	APP. / BUREAU / LOCAL
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL
IND. RÉG. N° DE TÉLÉPHONE	IND. RÉG. N° DE TÉLÉCOPIEUR	CASIER POSTAL

## SECTION VI – DÉCLARATIONS

Vous devez fournir les renseignements et les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration même si elle a été remplie par une autre personne.

Depuis votre dernière demande de délivrance ou mise à jour des renseignements, ou si vous ne l'avez jamais déclaré antérieurement :

1. Êtes-vous ou avez-vous été inscrit auprès d'un organisme, d'une autre province ou d'un autre État (international), chargé de la surveillance et du contrôle du courtage immobilier ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

a) Nom de l'organisme \_\_\_\_\_

b) Pays \_\_\_\_\_ c) Province/État \_\_\_\_\_ d) Numéro de membre \_\_\_\_\_

2. Si vous avez répondu oui à la question 1, est-ce que votre permis, votre certificat ou votre licence a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par cet organisme ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir la décision ou le jugement sur mesure.

3. Avez-vous fait faillite, c'est-à-dire avez-vous fait cession de vos biens ou êtes-vous ou avez-vous été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ? Si cette condition a déjà été déclarée au courant des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que les documents requis.

Vous devez mentionner toute déclaration ou reconnaissance de culpabilité, même celles pour lesquelles vous avez obtenu une absolution ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

4. Sans égard à la période de temps écoulée depuis votre condamnation, avez-vous été déclaré coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'un acte criminel ou vous êtes-vous reconnu coupable d'un tel acte ? (À noter : Vous avez l'obligation de déclarer toute reconnaissance de culpabilité, peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier.)

Oui Non

Si oui, veuillez remplir le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité**, disponible sur le site web de l'OACIQ, et nous le transmettre avec les documents suivants :

a) Dénonciation (acte d'accusation);

b) Jugement écrit ou, à défaut, procès-verbal sur culpabilité et sentence;

c) Enregistrement audio sur culpabilité et sentence, si la condamnation date de moins de 10 ans;

d) Rapport présentenciel, si disponible.

## SECTION VI – DÉCLARATIONS (suite)

---

5. À l'exception d'une infraction liée au *Code de la sécurité routière* et aux règlements municipaux, avez-vous déjà été déclaré coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction pénale en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de toute autre loi applicable ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ?
- Oui Non
- Si oui, veuillez remplir le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité**, disponible sur le site web de l'OACIQ, et nous le transmettre avec les documents suivants :*
- a) *Constat d'infraction ou dénonciation;*
- b) *Jugement écrit ou, à défaut, procès-verbal sur culpabilité et sentence;*
- c) *Enregistrement audio sur culpabilité et sentence, si la condamnation date de moins de 10 ans.*
6. Êtes-vous membre d'un ordre, d'un organisme, d'une corporation ou d'une association professionnelle autre qu'en matière de courtage immobilier ?
- Oui Non
7. Avez-vous fait l'objet d'une réclamation auprès du fonds d'indemnisation de cet ordre, de cet organisme, de cette corporation ou de cette association professionnelle ?
- Oui Non
8. Avez-vous été déclaré coupable par un tribunal d'une infraction déontologique à cet ordre, à cet organisme, à cette corporation ou à cette association professionnelle ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ?
- Oui Non
- Si oui, veuillez remplir le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité**, disponible sur le site web de l'OACIQ, et nous le transmettre avec tout document disponible.*
9. Avez-vous été déclaré inapte ou en perte d'autonomie et, par une décision d'un tribunal, placé sous un régime de protection (tutelle, curatelle ou conseiller au majeur) ?
- Oui Non
- Si oui, veuillez fournir le jugement en attestant.*
10. Exercez-vous ou comptez-vous exercer d'autres activités professionnelles rémunérées, en plus de vos activités en courtage immobilier ?
- Oui Non
11. Hormis vos activités en courtage immobilier, exploitez-vous ou détenez-vous le contrôle d'une entreprise ou en êtes-vous actionnaire majoritaire ?
- Oui Non
12. Êtes-vous membre d'un conseil d'administration ou d'un comité disciplinaire ou statutaire (autres que ceux de l'OACIQ) ?
- Oui Non
13. Avez-vous déjà présenté une demande d'avis anticipé du comité décisionnel sur les infractions criminelles ou du comité de délivrance et de maintien des permis ?
- Oui Non
14. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision par le comité décisionnel sur les infractions criminelles ou par le comité de délivrance et de maintien des permis par le passé ?
- Oui Non

---

## SECTION VII – DOCUMENTS À FOURNIR

---

(Vous devez fournir les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ.)

### 1. PREUVE D'IDENTITÉ

- a) Si vous possédez la citoyenneté canadienne :
- Copie de votre acte ou certificat de naissance; ou
  - Copie de votre certificat de citoyenneté canadienne.
- b) Si vous ne possédez pas la citoyenneté canadienne :
- Copie du document délivré par les autorités canadiennes de l'immigration attestant votre statut de résident permanent; ou
  - Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration.

### 2. PHOTO

**Une photographie couleur [format passeport] :** sur fond blanc, de face, des épaules à la tête, le visage découvert, **prise au cours des 6 derniers mois.**

*Note : Votre photographie apparaîtra sur votre permis, ainsi que dans le Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.*

### 3. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Dès la réception de votre demande de délivrance, un courriel ayant pour objet « Invitation à une vérification d'antécédents Mintz » vous sera acheminé afin que vous puissiez remplir le formulaire numérique Mintz. Si une vérification de vos antécédents judiciaires a été effectuée il y a moins de 6 mois, nous nous référerons aux résultats antérieurement obtenus et aucun courriel ne vous sera expédié.

Cette vérification nous permettra de valider la conformité des déclarations que vous aurez effectuées dans le présent formulaire à la section « Déclarations » et de déterminer si une étude plus approfondie de votre dossier par le comité de délivrance et de maintien des permis (CDMP) est justifiée.

### 4. CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Si vous n'avez pas réussi l'examen de l'OACIQ **rédigé en langue française**, vous devez fournir une copie d'un document démontrant que vous satisfaites à l'une des conditions suivantes :

- a) avoir suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire donné en français; ou
- b) avoir réussi les examens de français, langue maternelle, de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire; ou
- c) à compter de l'année scolaire 1985-1986, avoir obtenu au Québec un certificat d'études secondaires; ou
- d) obtenir une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française ou détenir une attestation définie comme équivalente par règlement du gouvernement, conformément à l'article 35 de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11).

---

## SECTION VIII – AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS

---

### PROSPECTION COMMERCIALE OU PHILANTHROPIQUE

J'autorise l'Organisme à communiquer les renseignements suivants à des personnes ou sociétés qui les utiliseront à des fins de prospection commerciale ou philanthropique : mon nom et, le cas échéant, mon nom usuel; le numéro de mon permis; le fait que je détiens un permis de courtier immobilier; les titres que je peux porter; la dénomination sociale ou le nom d'emprunt de l'agence pour laquelle j'exercerai mes activités; l'adresse et les coordonnées téléphoniques de mon établissement; et mon adresse électronique.

### REGISTRE DES TITULAIRES DE PERMIS

J'autorise l'Organisme à publier mon adresse électronique ainsi que l'adresse de mon site web dans le Registre des titulaires de permis.

Je peux en tout temps retirer le présent consentement ou le donner, le cas échéant, en accédant à **Mon dossier** sur synbad.com ou en communiquant avec le Service de la certification dont les coordonnées figurent au présent formulaire.

## SECTION IX – RÉSERVÉE AUX TITULAIRES DE PERMIS RÉVOQUÉS DEMANDANT UNE NOUVELLE DÉLIVRANCE DE PERMIS

1. Si vous exerçiez en société par actions au cours des 12 derniers mois, avez-vous apporté des changements à votre société, notamment en ce qui a trait à son nom, son statut, ses actionnaires ou à votre fonction dans la société, pour lesquels vous n'avez pas avisé le Service de la certification?

Oui Non Ne s'applique pas à ma situation

Si oui, lesquels?

---

---

2. Si vous exerçiez en société par actions au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre société a été reconnue coupable d'une infraction criminelle, pénale ou déontologique ou encore a fait l'objet d'une ordonnance de séquestre (faillite) n'ayant pas été mentionnée antérieurement au Service de la certification?

Oui Non Ne s'applique pas à ma situation

Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que tout document disponible.

3. Est-ce que votre certificat ou permis a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par le comité de discipline de l'ACAIQ ou de l'OACIQ?

Oui Non

4. Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation ou formulé une déclaration de sinistre auprès du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec (FARCIQ) à l'égard de votre responsabilité professionnelle?

Oui Non

5. Votre permis est-il révoqué et avez-vous maintenu vos droits acquis depuis plus de 12 mois?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à la question 5, indiquez l'année de première délivrance de votre permis : \_\_\_\_\_

Si vous avez répondu non à la question 5 et que votre permis est révoqué depuis moins de 12 mois :

- a) Avez-vous des contrats de courtage en cours au moment de la révocation de votre permis?

Oui Non

Si vous avez répondu oui :

**Si vous exercez au sein d'une agence** : attestez-vous que vous et votre ancien dirigeant d'agence avez avisé sans délai et par écrit les parties que vous représentiez, que vous n'étiez plus autorisé à agir en votre nom et que vous les avez informées de l'identité du courtier désigné pour vous remplacer? Les avis transmis devaient indiquer le droit des parties de continuer de faire affaire avec votre agence ou de mettre fin au contrat (plus de détails selon votre situation dans **cet article**).

Oui Non La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

ou

**Si vous exercez à votre compte** : attestez-vous, que vous avez avisé sans délai vos clients que vous n'étiez plus autorisé à agir en votre nom et que vos contrats de courtage ont été résiliés automatiquement (si vous agissiez seul)? Voir **cet article** pour plus de détails au sujet du contenu de ces avis selon votre situation.

Oui Non La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

- b) Avez-vous exercé des activités de courtage immobilier pendant la durée de révocation de votre permis? Voir **cet article** pour plus de détails.

Oui Non

6. Étiez-vous abonné aux formulaires électroniques InstanetForms® au moment de la révocation de votre permis?

Oui Non

Notez bien : Le réabonnement à InstanetForms® n'est pas automatique. Souhaitez-vous le réactiver maintenant ou le faire dans **Mon dossier** sur synbad.com au moment où votre permis sera délivré? Voir **cet article** pour connaître les frais applicables.

Maintenant Plus tard (un délai de quelques heures ouvrables sera alors applicable)

## SECTION X – DÉCLARATION ET SIGNATURE

### ! CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande. Vous devez fournir tous les renseignements demandés.

L'OACIQ traite de façon confidentielle tous les renseignements personnels qu'il recueille, conformément aux dispositions des lois applicables. Seuls les membres du personnel de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent pourront accéder à ces renseignements. Ces renseignements ne seront utilisés qu'aux fins de l'application de la *Loi sur le courtage immobilier*, RLRQ, c. C-73.2, et de ses règlements. Ils pourraient être utilisés à d'autres fins, dans les cas prévus par la Loi. Ils ne pourront être communiqués à d'autres personnes ou organismes que dans les cas où la loi le permet ou avec votre consentement.

Les renseignements et dossiers que l'Organisme détient à votre sujet sont conservés à son siège social. Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'y avoir accès ou de requérir leur rectification.

Je déclare que tous les renseignements contenus à la présente demande sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entraînera la révocation de mon permis. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :     
JOUR MOIS ANNÉE

**Veillez signer le formulaire APRÈS  
avoir rempli TOUTES les sections.**

## SECTION XI – ENGAGEMENT DE L'AGENCE (le cas échéant)

Nom de l'agence :

Numéro de permis de l'agence :

L'agence s'engage à employer le postulant ou à l'autoriser à agir pour elle dès qu'il sera titulaire du permis demandé.

Dirigeant d'agence :

M.

Mme

NOM

PRÉNOM

X

SIGNATURE DU DIRIGEANT D'AGENCE / SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date :     
JOUR MOIS ANNÉE

## SECTION XII – PAIEMENT DES FRAIS

Veuillez remplir le bordereau de paiement.

Souhaitez-vous vous abonner aux formulaires électroniques InstanetForms®?

Oui Non

Si oui, ajoutez le montant des frais applicables au montant dû pour la délivrance de votre permis.

Afin de déterminer les frais afférents à votre demande, veuillez consulter le site web de l'OACIQ à [synbad.com/frais](http://synbad.com/frais).

Montant dû (incluant les taxes) :  ,  \$

N° de dossier ou de permis :   
(SI APPLICABLE)

### MODE DE PAIEMENT :

débit / Interac

comptant

(payable uniquement aux bureaux de l'OACIQ)

chèque

mandat

(à l'ordre de l'OACIQ)

carte de crédit

(remplir les champs à droite)

Visa MasterCard

-  -  -   
NUMÉRO DE LA CARTE

/   
EXPIRATION (MM/AA)

CVV/CVC

Le CVV/CVC est le code de sécurité de trois chiffres au dos de votre carte de crédit.

Nom du détenteur de la carte (si différent du demandeur)

SIGNATURE DU DÉTENTEUR DE LA CARTE

**VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT ET VOS DOCUMENTS**  
au Service de la certification, par courriel à [CERTIFICATION@OACIQ.COM](mailto:CERTIFICATION@OACIQ.COM),  
par la poste ou par télécopieur, à l'une ou l'autre des coordonnées  
indiquées ci-dessous.

### Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél.: 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc.: 450 676-3513 • [certification@oaciq.com](mailto:certification@oaciq.com) • [oaciq.com](http://oaciq.com)